

Commune d'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2022

Date de la convocation : 03/05/2022 - Affiché du 11/05/2022 au 11/06/2022

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Julien FERREIRA, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : François PARIS à Carole GEERAERTS, Angelo GUILLARD à Laure DECOSTERD, Nathalie FOUQUET à Dominique VANDIER

Absente excusée : Frédérique ALINE

Absents non excusés : Nicolas PERDREAU, Hélène BLOT.

Avant ouverture de séance, M. le Maire remercie les élus qui ont pu participer à la Cérémonie Commémorative du 8 mai.

Il remercie également les membres de l'Association Culturelle du Secteur Paroissial d'Esternay pour l'organisation d'une soirée théâtre le 7 mai dernier au profit de l'Ukraine.

Mme Patricia ROYER a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 30 mars 2022.

☞ Prend acte de 9 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

☞ Prend connaissance du contenu des réunions tenues par la CCSSOM, des sujets abordés, des objectifs.

☞ Décide de voter pour l'année 2022 le montant des subventions allouées à diverses associations.

☞ Procède dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice, à des ajustements de crédits ou ouverture de programme en dépenses et recettes.

☞ Autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne, pour une aide à l'archivage pour les documents du Syndicat Intercommunal Scolaire dissout.

☞ Autorise la signature de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons dont la commune est propriétaire auprès de la Sarl AZAD EXPRESS.

☞ Afin d'éviter les cas d'homonymie recensés rue Pasteur, décide le changement de dénomination de voie. La rue Pasteur, sur son tronçon portant les numéros 32, 34, 36 et 36bis rue Pasteur est renommée Ruelle du Moulin côté rue Pasteur.

☞ Approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat et donne pouvoir au représentant de la Collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition.

Affaires diverses

☞ Le parcours de formation de l'agente de police municipale a commencé. Ce dispositif se terminera en fin d'année.

↪ Une réunion de démarrage des travaux de la station d'épuration s'est tenue hier matin. La durée du chantier est estimée à un an à partir de début septembre.

↪ Les arbitrages financiers pour la répartition des montants des travaux d'aménagement de la rue Pasteur et du Centre Bourg entre la Commune, la Communauté de Communes et le Département viennent d'être finalisés. Sur la partie technique, le dossier de consultation des entreprises devrait être déposé sous une quinzaine de jours. La Commune aura une très grande vigilance sur le phasage et l'organisation du chantier afin de limiter la perturbation en cœur de bourg et ne pas pénaliser l'activité commerciale. M. le Maire précise que les services du Département ont l'habitude des chantiers en zone urbaine et commerciale et que tout sera mis en œuvre afin de ne pas pénaliser l'activité. Un démarrage des travaux en septembre peut être envisagé.

↪ M. le Maire communique les mouvements de personnels intervenus et en cours. Esternay n'était plus entretenu ces dernières semaines face aux équipes très réduites (décès, départ en retraite, arrêts maladie) Un 1^{er} recrutement d'un agent par voie de mutation vient d'être effectif au service environnement complété par le renfort d'un agent sous contrat pendant 3 mois. Pour les services techniques, l'agent retraité sera remplacé par un agent qui travaille sur le pôle routier de la CIP Sézanne à compter du 1^{er} juillet prochain. Un technicien prendra ses fonctions le 16 mai prochain avec notamment pour mission la fusion et l'encadrement des équipes technique et environnement. A compter du 1^{er} juillet, l'équipe sera complète.

↪ Une réunion de la commission fleurissement se tiendra demain.

↪ M. Jérôme DUSAUTOY informe que la préparation de la brocante du 15 août est en cours.

↪ Les dates des festivités du Comité des Fêtes ont été arrêtées.

↪ M. Julien FERREIRA informe que les tournois de football auront lieu pour les 26 mai, 18 et 25 juin 2022.

↪ M. le Maire demande quelle organisation souhaitent les élus cette année pour le déroulement des festivités du 14 juillet. A l'unanimité, les élus ont la volonté de reprendre l'organisation de la fête nationale comme elle se déroulait les années précédentes

↪ Les travaux sur le quartier de Viviers se poursuivent avec l'enfouissement des réseaux BT, téléphone et éclairage public, ce qui permettra d'alimenter une antenne relais installée rue de l'Ardillère ce qui génère une nouvelle fois une perturbation de la circulation.

↪ La Communauté de Communes réalise actuellement un programme de travaux de reprise de bordures dans le lotissement des Rougets et l'entrée de l'exploitation agricole rue des Bordes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Vu pour être affiché le 11/05/2022 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 11 mai 2022
Le Maire, Patrice VALENTIN